

2008/8961 - Stade de Gerland - 350, avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon - Rénovation complète du terrain de football - Montant de l'opération 1 000 000 € TTC (valeur juin 2007) - Autorisation de signer les marchés - dossier 07031 679, AP 2007/2 (Direction des Sports) (Direction des Sports) (BMO du 18/02/2008, p. ?)

Rapporteur : M. TETE Etienne

M. TETE Etienne, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit du stade de Gerland et notamment du « fameux million d'euros » dont nous avons beaucoup débattu lors d'un précédent Conseil et là, nous en sommes à la phase d'autorisation de signer les marchés. On peut observer, heureuse petite surprise, que les marchés sont légèrement en dessous de l'estimation.

M. NARDONE Amaury : Monsieur le Maire, vous me pardonnerez de « briser » le beau consensus qui a régné sur la culture. Je profite de cet énième rapport sur le stade de Gerland, car nous en avons déjà connu beaucoup au cours du mandat puisque nous avons rénové la quasi-totalité du stade aux frais du contribuable.

Puisqu'il s'agit de notre dernier Conseil municipal, je souhaite pointer là une de vos vraies erreurs stratégiques du mandat. Je voudrais rappeler que dans les années 2001 et 2002, lorsque vous vous êtes assis dans le fauteuil du Maire de Lyon, l'Olympique Lyonnais s'était déclaré acheteur du stade de Gerland et de ses alentours ou, à tout le moins, prêt à prendre à bail emphytéotique le stade. Vous pouvez dire que c'est faux, ce qui est sûr c'est qu'à cette époque-là déjà, notre Groupe, à plusieurs reprises, vous avait interpellé sur ce sujet vous demandant d'agir pour que l'OL dispose du stade qu'il occupe actuellement.

Votre refus d'envisager sérieusement cette option, a conduit la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui Monsieur le Maire qui fait que l'Olympique Lyonnais aura bientôt un grand stade, ce dont ses supporters se félicitent puisqu'il pourra accueillir 60.000 personnes et, autour, ce que l'on appelle « OL Land » qui contribuera à lui donner un budget lui permettant de rivaliser avec les autres clubs européens, tant mieux.

Le fait est qu'au cours du prochain mandat, qui commence le 17 mars 2008, la municipalité de Lyon aura le stade de Gerland « sur les bras » avec un coût de fonctionnement, si mes souvenirs sont bons, de l'ordre de 1.400.000 euros par an, ce qui a déjà donné l'occasion de nombreux débats au sein de notre Assemblée municipale, et l'obligation de le remplir, même si pour l'instant, nous n'y voyons pas très clair en la matière.

Je souhaitais juste, Monsieur le Maire, rappeler que nous avons laissé passer une chance, je le crois vraiment, au début du mandat, de donner d'une part à l'Olympique Lyonnais le stade dont il avait besoin, d'autre part de débarrasser le contribuable Lyonnais d'un équipement public extrêmement cher, surtout s'il est vide.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vais donner la parole à M. Braillard qui en tant que juriste vous rappellera peut-être qu'il aurait fallu d'abord déclasser du domaine public donc le stade de l'Olympique Lyonnais. Je vous signale qu'une étude que je vous remettrai bien volontiers si vous la souhaitez qui date du dernier mandat et pas de notre mandat, commandée par Alain Bideau, montrait toutes les difficultés qu'il y avait à déclasser. Je vous rappellerai en plus que nous ne sommes pas dans une république bananière et donc, si nous avons voulu au terme de ce processus, pouvoir effectivement donner le stade à quelqu'un, il fallait faire un appel d'offres ou une délégation de service public et que ce n'était pas forcément l'Olympique Lyonnais qui l'aurait remporté. Je préfère quand même que ce soit l'Olympique Lyonnais plutôt que je ne sais trop quelle marque étrangère qui aurait pu venir se porter acquéreur d'un pan important du patrimoine lyonnais.

Sans doute, Monsieur Nardone, vous qui n'allez pas souvent au stade, vous ne comprenez pas tout à fait comment on peut vibrer autour de l'Olympique Lyonnais parce que ce ne sont pas simplement...

M. NARDONE Amaury : Monsieur le Maire, qu'est-ce que c'est que ce jugement ?

M. LE MAIRE : Ce ne sont pas simplement des résultats, c'est en même temps toute une histoire que nous avons les uns et les autres écrite au fond de notre cœur.

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : M. Nardone, en tant que Président de l'UPL, n'a peut-être pas le temps d'aller au stade de Gerland ?!

Je voudrais prendre à témoin M. Bideau car même si c'est la fin du mandat...

M. NARDONE Amaury : Ce sont des nouveaux amis !

M. BRAILLARD Thierry : Ce ne sont pas mes nouveaux amis, je crois que c'est plutôt vos nouveaux ennemis. Je voudrais prendre à témoin M. Bideau car on peut dire tout et n'importe quoi en Conseil municipal mais il faut au moins rendre à César ce qui appartient à César. En 2000, sous l'impulsion d'Alain Bideau, un audit a été fait de tous les équipements publics et la question du stade de Gerland a été posée. Peut-être direz-vous un mot à la fin de mon intervention car en cette fin de mandat, les Lyonnais ont besoin de vérités car trop de choses ont été dites et parfois un peu n'importe comment.

Si on voulait faire un bail emphytéotique, le Maire l'a dit, il y avait des conditions et même une condition essentielle : encore fallait-il qu'à l'époque l'Olympique Lyonnais le veuille ! Et je vous demande d'apporter la preuve que l'Olympique Lyonnais, en 2001, a demandé à ce que le stade de Gerland puisse...

M. NARDONE Amaury : Vous auriez fait un appel d'offres, l'Olympique Lyonnais n'aurait pas répondu ?

M. BRAILLARD Thierry : Attendez, je vous dis et vous demande de me faire la preuve qu'à un moment, l'Olympique Lyonnais a demandé cette solution là, ce que l'Olympique Lyonnais n'a jamais fait, premier point. Deuxième point, les rénovations qui ont été faites l'ont été pour essayer d'adapter le mieux possible, le stade de Gerland et la pelouse, c'est un peu comme mon Collègue Beghain le disait lorsqu'on a rénové le Théâtre des Célestins, c'est comme un théâtre, il faut une bonne scène pour faire une bonne pièce et bien pour faire un bon match, il faut une bonne pelouse et vous savez que cette pelouse est extrêmement fatiguée, qu'elle a besoin d'être rénovée. On ne va pas ergoter, on a eu l'occasion d'en discuter et je crois que tous ceux qui ont l'habitude d'aller au stade pour voir des matchs de foot ou de rugby parce qu'il n'y a pas d'exclusivité, vous le savez très bien, se rendent compte qu'il faut rénover la pelouse.

Après, vous parlez beaucoup du contribuable. C'est vrai que le chiffre que vous avez cité est exact : 1,4 million d'euros (coût pour le contribuable lyonnais du fonctionnement du stade de Gerland tout compris). Sauf que si l'Olympique Lyonnais part à Décines et bien économiquement, il faudra trouver un remplaçant si on veut aller dans le sens du contribuable lyonnais. C'est, avec M. le Maire, un travail auquel on a beaucoup œuvré ces derniers temps et c'est pourquoi nous pensons que l'équipe « remplaçante » qui peut succéder à l'Olympique Lyonnais, c'est le grand projet de club de rugby. Ce n'est pas votre option. Je rappelle que votre option, c'est d'avoir un deuxième club de football professionnel à Lyon, vous l'avez dit et redit dans la Presse, vous vous êtes épanchés là-dessus, même le Président Aulas vous a écrit je crois pour vous dire qu'il trouvait cette idée très saugrenue mais c'est votre idée, donc il faut la poursuivre. En tout cas nous, nous travaillons pour que le stade de Gerland ait un nouveau club occupant après le départ de l'Olympique Lyonnais. Je pense que la meilleure solution (et ça fait déjà depuis 4 ans qu'on y travaille, ça ne date pas d'aujourd'hui) c'est le projet du club de rugby. Cet investissement nous apparaît essentiel et c'est pour ça je pense que le Conseil de ce soir va le voter.

M. BIDEAU Alain : Monsieur le Maire, merci à un non inscrit de pouvoir intervenir dans ce Conseil municipal.

C'est un dossier que je connais bien puisque j'intervenais à la fois en tant qu'Adjoint aux Sports et en tant qu'Adjoint aux Marchés publics. Nous avons fait trois choses en fait : l'audit qui a été rappelé par Thierry Brailard. Ensuite nous avons travaillé avec un juriste qui était le plus grand spécialiste de ces questions, M. Fatome, qui a rendu d'ailleurs un rapport que l'on vous a transmis et qui montrait deux choses : si on avait voulu le faire, il fallait lancer une délégation de service public. Il faut rappeler que ce genre de délégation de service public est parfois

compliqué. J'étais allé voir le Maire de Milan et les deux présidents du Milan AC et de l'Inter de Milan qui se partagent le stade. Lorsque la Ville de Milan a voulu lancer un appel d'offres, ce n'est ni le Milan AC, ni l'Inter de Milan qui avaient gagné l'appel d'offres mais une entreprise de communication. Ce qui a fait que pendant 6 ans, cela a été pour le moins très compliqué. Naturellement, la Ville de Milan, 6 ans après, a considéré que le mieux c'était quand même que les deux clubs puissent s'entendre pour utiliser le stade.

Je peux témoigner que M. Aulas savait que si nous lancions cette délégation de service public, l'Olympique Lyonnais pouvait répondre mais qu'il pouvait y avoir de nombreuses autres réponses.

Voilà la précision un peu technique que je voulais faire et permettez-moi de dire que j'ai passé 13 ans au sein de ce Conseil municipal et que ça restera pour moi un souvenir exceptionnel. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Bideau. Vous voyez qu'effectivement, il faut connaître le dossier depuis la source, Monsieur Nardone.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)